OREMIS

ASSOCIATION LOI 1901
RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ ASSOCIATIF
N° AR-20261101-01-OREMIS
Portant nomination anticipée de Anaïs MARTINEZ en qualité de directrice exécutive des services opérationnels (DEXO)

Le Président de l'association OREMIS

Vu les statuts de l'association OREMIS ;

Vu les réglementations internes d'OREMIS ;

Vu l'article 3-3 des statuts, relatif aux compétences du Conseil d'administration ;

Considérant la candidature présentée par Madame Anaïs MARTINEZ ;

Considérant l'expérience et l'implication de Anaïs MARTINEZ en sa qualité d'adjointe exécutive en charge du projet EVA ;

Considérant que le Conseil d'administration a été préalablement consulté sur cette nomination anticipée ;

Considérant que cette mesure devra être soumise à ratification expresse du Conseil d'administration lors de sa prochaine séance ;

ARRÊTE

Article 1 : Anaïs MARTINEZ est nommé(e) par anticipation en qualité de directrice exécutive des services opérationnels (DEXO), à compter du 9 novembre 2026.

Article 2 : En qualité de directrice exécutive des services opérationnels (DEXO), Anaïs MARTINEZ est chargé(e) : assurer le bon fonctionnement du service social, formation ainsi que le service d'engagement et de vie associative.

Article 3 : La présente nomination est prononcée à titre anticipé et sera soumise à ratification par le Conseil d'administration lors de sa prochaine séance.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé(e) et, pour information, au Conseil d'administration.

Article 5 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté :

Conformément au RGPD et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès (article 15 du RGPD) et de rectification (article 16 du RGPD) des données vous concernant ainsi que d'un droit à demander la limitation du traitement de vos données (article 18 du RGPD).

- l'intéressé(e) ;
- les administrateurs.

Fait à ISTRES, le 01/11/2026
Le Président,
M. Lucas VOLET

Signé électroniquement
Par : M. Lucas VOLET
Date et heure : 01/11/2026 à 09:18
Référence de signature :
2bdf85b0ca81c3b935563c188529b97e9c6aeb46d89e578e5bd6cf8dbed38e07

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'administration dans un délai d'un mois à compter de sa notification.

Arrêté n° AR-20261101-01-OREMIS
Scannez ce QR code pour vérifier qu'il est authentique et n'a pas été modifié.

Conformément au RGPD et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès (article 15 du RGPD) et de rectification (article 16 du RGPD) des données vous concernant ainsi que d'un droit à demander la limitation du traitement de vos données (article 18 du RGPD).